

Le 19 août 2020

**Par SDÉ et courriel**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**  
**Dossier Régie : R-4045-2018 Phase 1- Étape 3**  
**Notre référence; R056133**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») fait suite à sa correspondance du 12 août dernier dans laquelle il indiquait qu'il souhaite analyser la décision D-2020-108 et les ordonnances qu'elle contient relativement à la production des bilans du Distributeur, à la lumière de la situation prévalant désormais dans le dossier R-4110-2019 relativement à la demande de report d'audience.

En effet, le Distributeur a avisé la formation au dossier saisie du Plan d'approvisionnement qu'il n'est pas en mesure de produire l'état d'avancement en temps utile avant l'audience dans ce dossier, prévue le 15 septembre 2020. Le Distributeur réitère devant la présente formation qu'il n'est pas en mesure d'effectuer l'ensemble des travaux requis pour effectuer cet exercice ni ne peut dûment compléter toutes les étapes nécessaires à la production et l'obtention des approbations requises quant à la prévision de la demande et des bilans en date du 3 septembre 2020, comme l'ordonne la décision D-2020-108.

Toutefois, le Distributeur comprend que la formation au dossier désire avoir de l'information générale contemporaine relativement à la prévision de la demande et aux approvisionnements pour aider son analyse pour la codification des Tarifs et conditions de service visant l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs. Comme l'enjeu de la prévision de la demande et des bilans n'est pas au cœur du présent dossier et que les dates d'audience dans le présent dossier sont près de la date de dépôt de l'État d'avancement prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2020, contrairement au dossier du Plan d'approvisionnement, le Distributeur indique qu'il pourrait déposer une version

préliminaire des bilans de l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement en temps utile avant l'audience du 20 octobre 2020, plus précisément vers le 1<sup>er</sup> octobre.

Cette version préliminaire serait évidemment sujette à modifications et la version déposée au dossier R-4110-2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2020 sera la version prévalant pour le dossier du Plan d'approvisionnement. Toutefois, aux fins des besoins de la présente, soit la codification des Tarifs et conditions de service visant l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, le Distributeur est d'avis que cette version préliminaire sera suffisante pour s'assurer que la Régie dispose des informations nécessaires à l'examen prévu à cette étape du dossier.

Finalement, ce dépôt se matérialisant plus de deux semaines avant le début de l'audience débutant le 20 octobre 2020, les participants au dossier disposeront du temps nécessaire pour procéder à l'analyse de ces informations de manière à permettre une audience efficace.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)